

Critères d'ouverture de l'annuaire Pass'Réno Habitat

Quels projets peuvent prétendre à une mise en relation avec les
professionnels affiliés ?

Table des matières

Introduction et contexte	1
Critères d'ouverture pour les projets hors PA	2
Critères obligatoires	2
Critères supplémentaires	2
Schéma résumé	3

Introduction et contexte

Le but de ce document est de présenter les critères retenus permettant d'arbitrer si un projet de rénovation en habitat individuel peut accéder à l'annuaire des professionnels affiliés à Pass'Réno Habitat (annuaire PRH).

Ne seront mentionnés ici que **des critères concernant les projets ne bénéficiant pas d'un parcours accompagné (PA)**

Les *projets en PA* restent éligibles à une ouverture de l'annuaire sans autres conditions supplémentaires.

L'extension des critères d'ouverture a pour but :

1. De permettre à des propriétaires bénéficiant d'un suivi personnalisé et avec un projet bien qualifié mais ne remplissant pas - totalement ou en partie - les critères du PA (Saut de 2 classes, audit obligatoire, etc.) de choisir leurs professionnels dans l'annuaire PRH.
2. De permettre aux professionnels affiliés à Pass'Réno Habitat d'être mis en relation avec plus de particuliers qu'actuellement et potentiellement d'augmenter leur activité liée à la plateforme

Critères d'ouverture pour les projets hors PA

Un projet hors PA peut prétendre à une **ouverture de l'annuaire** s'il vérifie tous les **critères obligatoires** et au moins un des **critères supplémentaires**.

Les critères obligatoires et les critères supplémentaires sont détaillés par la suite.

Critères obligatoires

- ✓ Le particulier a rencontré un ou une conseiller-e France Rénov' dans le cadre d'un rendez-vous A2 (individuel) où son projet a été étudié et discuté sur la base de l'Etat des lieux préalablement complété.
- ✓ Le besoin et les pathologies sont clairement identifiés et le programme de travaux est fixé (pas d'hésitation dans les choix de travaux)
- ✓ Le particulier doit avoir la capacité de financer au moins une partie des travaux, que ce soit via un prêt ou sur ses fonds propres.
- ✓ L'ordre de grandeur financier du projet est réaliste.

Critères supplémentaires

- ✓ Le particulier ne peut pas / ne veut pas prétendre au PA mais son projet correspond aux critères d'un A4 ou s'en rapproche fortement (i.e. le gain énergétique est de 35% ou presque, le scénario de travaux comporte au moins 2 postes différents, etc.)
- ✓ Le projet du particulier est éligible à un programme d'aide local visant à favoriser les rénovations d'ampleur / performantes.
- ✓ Le particulier recherche un artisan avec des spécificités : emploi de matériaux biosourcés, présence de références/retours d'expérience, spécialiste du bâti ancien, etc.
- ✓ Le particulier a dans son projet un poste à gros budget (Exemple : ITE Sarking)
- ✓ Le particulier a été redirigé vers PRH par un artisan affilié.

Schéma résumé

